

7.V.01.

Wallis.

115

Rapport de la Chambre Administrative du Canton de
Valais, sous satisfaction aux questions faites par le Ministre
 de la Guerre, contenues en son état d'appel du 25 Février 1801.
 Concernant Les Ponts, et Charpentes, Architectures hydrauliques.

Art 1^{er}. Les ingénieurs, quels sont-ils? Il n'y en a aucun dans ce Canton à l'exception de l'inspecteur actuel, qui en a fait les études, et en a donné l'état dans sa jeunesse, mais en a conservé bien peu de lumières et de talents.

Art 2^e. Les Architectes, quels sont? Il n'y a personne, qui soit connu sous le nom d'architecte dans ce Canton. Mais il y a de nombreux intelligents, qui pourroient y suppléer. Ils sont indiqués ci après.

Art 3^e. Maçons habiles, quels sont? Les Maîtres Maçons établis dans ce Canton, ayants quelque habileté pour la construction de Ponts, Bâtimens décorés, Diques en pierre sont. Baptiste Viotty et ses frères, Italien domiciliés à Sion. Pierre Rochat aussi Italien domicilié à ~~la Prigne~~ ^{Sion}. Joseph Andermatten Maître, lepart, Natif Vallaisan domicilié à Sion, Joseph Gaudet Natif de Jaroy, établi à ^SMaurice et Jean Botteri Italien domicilié à Monthey. Ce sont autant de Maçons intelligents, et en état de fournir les Plans d'ouvrages non décorés, mais qui ne sauroit être qualifiés du nom d'architecte, attendu qu'ils ne connoissent rien autre que la Maçonnerie, leur Art véritable.

Art 4^e. Charpentiers habiles, quels sont? Les seuls Charpentiers, que nous connoissons dans ce Canton en état de construire un Pont en Bois sur le Rhone sont les freres Binet père et fils Natifs de Ponche. A Bienne Holtzer de Biel, dit de Bouche. Tous gens sans Opposant, pour nous les avons vu prendre à construire le Pont de pierre sans nous être jamais doutés de leur talent, et ils ont tenu. Jusquici.

On employoit toujours des Charpentiers étrangers. Nulobio ou souab
qui venoient successivement s'établir dans ce Canton. Actuellement
y a encore à sion un Ouvrier Italien du Marquisat d'Anspach, et
qui s'est marié, qui est également en état de Construire un Pont de
Bois sur le Rhone, depuis ses fondement. son nom est Henry
Virsty
Dans Chaque Endroit il y a des Charpentiers en état de
construire les Ponts sur les Torrents de 40 à 30 pieds.

Art. 4. Inspecteurs pour la conduite des Travaux d'une Nouvelle Route

Art. 5. Signeurs quel sont } On a

confondu le deux emplois dans ce Canton: Ceux qui réunissent les
qualités requises pour servir à ces deux emplois: sont: Matter Jean
Louche déjà inspecteur des chemins de plusieurs Districts du Haut
Valais sous l'ancien Gouvernement.

Lugger de Brigue inspecteur des Chemins du Simplon
sous l'ancien Gouvernement. Ellet François Alexis de Louche inspecteur
à l'administration employé aux réparations de quelque importance du
District de Louche

Brugger Joseph de Narogne signeur très intelligent
Endermatten Président du Tribunal du District de Siege souvent
employé dans son District.

Ling Ignace sous-préfet de Siege actif et intelligent pour l'exécution.
Delorinar de Siere souvent employé aux Travaux publics dans son District.
Courten Odrien jeune homme riche, très intelligent et très zélé.
Aribus François très bon signeur.

Barberin Emanuel de Sion très expert dans les Travaux publics.
Deriedmatten Jannet de Sion très souvent employé par la Ville de Sion.
Duc représentant de Contay très entreprenant avec succès.
Ludico fils de Sembranches prudent, zélé, et instruit.

Vallot receveur des Seiges de Martigny, instruit, ferme et zélé.
Jacques Louis Pittet fidèle administrateur de Martigny, très expert
en fait de Travaux, possédant les Sciences exactes.

Genue Joseph de St Maurice déjà chargé de Travaux publics au Canton
et Château de St Maurice sous l'ancien Gouvernement.

Schmit, Melchior de St Maurice expert en Travaux Considerables.
 Signat Narcisse de Montroy, continuellement chargé de tout ce qui a
 rapport aux Travaux publics de son endroit pour la direction et execution.
 Franc Emanuel de Montroy inspecteur de Batiments Nationaux.

Art 6. Forgerons: quel sont? Les trois principales forges de ce Canton sont
 le Martinet de Viège, celui de Montroy et celui de Martigny.
 Il abonde de Marchois dans tous le Chef Lieu; Mais le plus recommandables
 apres les trois Martinets. Sont Jean Joseph Sarré à Montroy, Joseph Tornare
 à Martigny, Joseph Amrein à Sion, Jean Foust à Sierre, Le Bohemien
 à Stek district de Louèche - M - N - autre Ourice
 habile à Rarogne. - M - N - Kalbermatten très industrieux à Brigue.

Art 7. Entrepreneurs en Maçonnerie.

Il se présentent au M^{tr} Maçon indignés art. 3. Serois Baptiste Vietry
 et frères de Viège, qui peuvent se charger d'une entreprise de Vingt
 Mille francs. Pierre Veduarz fréquentant Brigue, qui pourroit faire une
 entreprise de dix mille francs. Joseph Undermatten de Sion, qui
 ne s'engageroit pas au delà de six mille francs. Gaudet de St Maurice
 et Jean Soljetty de Montroy l'un et l'autre en état d'une entreprise
 de six mille francs.

Art 7. Charpentiers entrepreneurs. Nous ne connoissons aucun Charpentier
 qui travaille à entreprise dans ce Canton, surtout si l'entreprise
 étoit Considerable.

Art 7. Deblais & entrepreneurs de: Il n'y a personne, qui ait fait état,
 d'entreprises de cette nature, ni qui ait la connoissance de ce genre de
 travail. Mais il se trouvera dans tous le endroits des Laboureurs voyageurs
 qui se chargeroient d'executer des fortins de Chemins soit à la Voie
 courante soit en Abc.

Art 8. Charois. entrepreneurs de. Il n'y a aucun Voiturier dans ce Canton
 qui ait des Chevaux de plus que deux, qu'il conduit lui même, et par consequent
 il n'y a aucun entrepreneur de Charois pour fournir dix à douze Jollins.
 Cependant aux environs du Chef Lieu on trouveroit de petites d'homme
 voyageurs qui prendroient à l'entreprise des Charois, et d'autant

Plus volontiers, qu'ils pouvoient revenir chez eux le soir.
Article 9. Journées de Char. qui est leuo Prix. Le prix pour un de Journées
de Char à deux soliers est de 45 batz lorsque l'atelage peut
revenir au Domicile chaque soir. Le prix du Char à un Collier
est de 25 à 30 batz aux mêmes conditions. Dans le tems des Maissons
on auroit beaucoup de Ceira à en trouver.

La différence de prix lorsqu'on pourroit le Tomberau ou le
Char irait la peine de 8 batz pour le Char à deux Chevaux et
de 12 batz pour celui à un Collier.

Art 10. Carrières. Nous allons indiquer celle à portée de la Grande Fontaine
attendu que la désignation générale seroit très longue.

Pierre propre à la Taille. Il n'y en a qu'une seule carrière qui est à
Colombay district de Montargis. On s'en sert peu et est la pierre de
St. Viphon district d'Aigle, qui est employée jusqu'à sion à Brique
on taille le serpent et plus souvent une pierre d'autre nature
qui a un peu de l'état de Marbre, mais qui est très tendre et ne
résiste aux injures du Temps. Ces pierres, qui se trouvent dans tout le
Canton sont très fines et ne peuvent être taillées qu'avec une peine
extraordinaire. C'est pourquoi on ne s'en sert pas, de la mettre en œuvre
communément. On trouve à sion du Tuf qui se taille assez bien, et
devient très dur à l'air.

Pierre pour Maçonnerie. On trouve des carrières d'ouvrages pour de Sou-
ouvrages de Maçonnerie dans le District de Montargis, et dans
celui de St. Maurice se font des pierres salées, dans le District de
Martigny et de sion des pierres scintillantes et une espèce de Gros-
sanc. à sion entrante il y a une excellente carrière à Chaudelaine
qui a déjà beaucoup servi à la construction de plus de 500 Toises
de Digues en pierre au Bord du Rhone. Le long de la Route
il y a plusieurs carrières très bonnes, qui peuvent être exploitées en partie
avec des Charrues.

Si pierre il y a facilité de se procurer de bonnes pierres par bancs
aussi que dans tous les Districts supérieurs, ou l'on retrouve la
Pierre à Chaux par Masse importunes, et la pierre stratifiée pour
ainsi dire à chaque pas. On peut donc en général dire

que les pierres dures pour Maçonnerie sont à peu près sur la place, quoiqu'on
Entreprene dans tous les Districts du Vallais.

Art. 11. Prix des pierres de taille. Le prix des pierres taillées venantes de
St-Trigou est de cinq batz le pied courant prise à la Carrière pour
les jambages de portes et fenêtres. Dans le Vallais il ne fait jamais
taille de pierres au pied courant, ni au pied carré et Cube.
Dans le haut Vallais il ne fait jamais carrière de pierres à la Touze,
Mais dans le Bas il y en a des carrières, cependant le prix varie
extrêmement selon la qualité. Mais en général cinq cent douze pied cube
mesure de Paris y font de trente deux à quarante huit francs.

Art. 12. Tuiles et Briques. Il n'y a dans tout le Canton que deux fabriques de
ce genre; l'une à port Vallais district de Monthey, l'autre à St-Maurice.
Le prix des Briques est de vingt francs le Millier dans la première, et de
seize francs dans la dernière.

Il y a des Andoises très bonnes en deux endroits, à Brigue, et à Formigny
District de St-Maurice. Elles viennent à un batz le pied carré prise à
la carrière.

Art. 13. Chaux. Il y a à St-Trigou District de Monthey et à St-Maurice
des carrières de Chaux Maigre et d'une bonté singulière pour les ouvrages
exposés aux injures du Temps, ou pour être sous l'eau. Il y en a presque dans
tous les Districts. La Chaux Maigre est la seule qui puisse être employée
dans le Canton aux ouvrages exposés à la pluie et à l'action de l'eau.
Cependant à Sion on ne peut s'en procurer sur le Lieu. Mais
sans exception, il y a de la Chaux grasse et même de la Fatte
qui a été fait de Maigre fait aux Travaux exposés à l'air, et se trouve
dans presque tous les Sites de Tarent.

Le prix de la Chaux est de huit francs le Tonneau de douze pied cube
de quich prise aux Chaux fons de St-Trigou. Dans tout le Reste du
Canton, il n'est que de quatre à cinq francs la même mesure prise aux Chaux
fons, qui sont pour l'ordinaire à portée de la Route.

Il parait en Général, que la Chaux de bonne qualité abonde dans
le Vallais. Il n'y a aucune différence de prix entre la Maigre et la grasse.

Chap. II. Bois Meleze et Sapins.

District de Montthoy fournit beaucoup de Sapin, beaucoup de Chêne peu de Meleze et aucun Pin. Les Chênes de cette partie sont d'une mauvaise espèce, et ne peuvent servir pour bouter de pont. C'est de la Meleze qu'on y emploie communement, une belle plante de Chêne propre à faire un arbre d'utilité avec ses branches y font le pied jusqu'à cinq Louis.

On ne se sert pour les Charpentes, que de Sapin une pièce de cinquante pieds de Zurich y font quatorze à seize francs rendue dans le Bourg, et une bouter de Meleze de même longueur, telle qu'il le faut pour le Pont de Montthoy seul de ce District, y coûteroit à la portée de ce Pont trente quatre francs.

District de S^t Maurice. Aucun Chêne, du Sapin, et de la Meleze, quelques Pins de mauvaise Venue. Le Sapin y sera au même prix qu'à Montthoy. Ce qui concerne les pièces longues, les planches de même Bois, de Bourg de six ou treize pouces d'épaisseur, y font de cinq à six bates pièce de Meleze y est de quelque chose moins chère, qu'à Montthoy. Ce District fournit de la Meleze pour quelques rades, qui descendent le Rhone jusqu'au Bourget.

District de Martigny. La Meleze y est plus commune que le Sapin. On y achapte pour vingt quatre francs une bouter de cinquante pieds de Zurich propre à une solive de Pont, rendue au Bourg, ou au bord de la grande route. Les Charpentes sont toutes en Meleze. Il y a dans tout ce District de Orme d'une bonte particulière pour le Charonage.

District de Six. La Meleze, le Sapin, et le Chêne y abondent. Une solive de Meleze de cinquante ^{telle qu'il le faut pour le pont de la Vallée} pieds y coûtera trente six francs à cause d'un devaloir, qui y font tre mauvais. Le Chêne y est à bon marché, mais il n'est pas d'une belle venue, et ne peut difficilement servir au botaige, à quoi l'on emploie communement de la Meleze.

District de Siere. Le Pin et le Sapin y font le Bois le plus commun. La Meleze se trouve de même abondance dans les Montagnes, il n'y a aucun Chêne. Une bouter de Meleze de cinquante à sixant pieds. Rendue à la portée du Pont de Siere, y coûtera au moins vingt huit francs. Et ainsi dans tout le reste du Haut Vallais. Cependant une telle pièce ne coûteroit pas dix bates à la forêt, le Pin y est à bon marché, mais il ne sert jamais qu'à brûler.

District de Loueck. Somme Liège.

District de Siege et Brigue. La Meleze y abonde de meme que le sapin. une souche de cinquante pieds y vaut trente francs, Rendue a la portee des bords, et une piece a pilloter pour le ficher des ponts sur le Rhone y vaut de cent a cent trente batz.

Districts de Staden et Lonches. Ces Districts abondent en Bois de Meleze et Sapin, Mais ils ne peuvent etre d'aucune utilite pour le bord du Rhone, attendu leur eloignement.

Art 15. Journées de Maçons et Manœuvres de

Les journées de Maçon et Charpentiers sont en general de douze à quinze batz sans aucune nourriture.

Celles des Manœuvres est de douze à quatorze batz dans le Bas Vallais, et de dix à douze dans le haut Vallais.

Art 16. Le prix des Travaux. On ne connoit point les prix dans la Majorance partie du Vallais. Il s'y fait en general tres peu de prix fait, et ceux qui se font sont des Marchés en bloc, ou les Operations à la Coise ne se distinguent point. Nous ne connoissons que le Main d'œuvre des Murs qui se fait. Cependant en general on connoit qu'un Mur de structure faite à Chan et sable ayant quarante pieds carré de quarré peut coûter huit francs.

Art 17. Les Ouvrages de Charpenterie leur prix. Il est sans exemple, que des Ouvrages de Charpente, ayant été pris à l'entreprise, au pied courant. Il se fait quelques fois des Marchés en bloc pour une Charpente entiere, Mais jamais à la mesure. Sous le portis encore Moins.

Art 18. Les Ouvrages en fer. Il n'y a aucun exemple, que de grands Ouvrages en fer ayant été fait à prix fait à la Livre. Cependant on peut faire faire toutes les pieces un peu grandes à quatre batz la Livre. Le Mediocres à cinq batz, et les petites, ou celles qui ont beaucoup de taraudage, ou de pieces d'ajustement sept batz la Livre.

Art 19 et 20. Les Bronettes. Une bronette faite de bois d'Orme, avec sa Roue percée pour recevoir une cheville, bien finie coûte huit francs. On ne connoit pas le prix des Tomberaux parce qu'il ne s'en employe point dans le Canton.

Date 21. Les Outils à Rocher, combien?

Tous les Outils servants au Travail de la Terre, et On il faut de l'Acier
fontent de cinq a cinq batz et demi la Livre.
Les outils à Talland fins six batz la Livre.

Date 22. Sages et Martinets.

Il y a dans le Canton cinq Martinets principaux. Sarsio, la Jaisserache,
Martigny, Bagny, Fontary, et Vige, Non compris ceux de la Mine de Feo
celui de Vige est le plus beau des Ouvriers, celui de Martigny le plus
en Ordre de perfection.

Date 23.

Les fers viennent de France en plus grande partie, surtout les fers
en grosse barres. Les petits fers se fabriquent en Vallais, on s'en fait une
qualité supérieure pour le Travail à froid et à chaud. Pour les
Ouvrages de Forgerie, on se sert de feu de Montbeillan, a défaut de
ceux du pays. Les fers en grosse barres venants de France sont de
Mauvaise qualité, et a être aigres et cassants. On les emploie dans
le Canton, parce qu'ils sont a meilleur Marché, et pour certains
Ouvrages, tels que les Bandes de Roues des Char, et les fers des
Chevaux, on les préfère parce qu'ils résistent plus longtems, que les fers
Doux.

Vous revenons a ce qui peut concerner le caractère et la Moralité des
Personnes a employer dans le Canton.

Vous avons nommé le Citoyen Simeon Sore et fils de Conches et un
Holender du même District, sont propres à la construction des Sonts en
Bois. Ce sont des personnes dignes de toute confiance, des gens simples,
sobres, jaloux d'une réputation honorable, travaillants à la Journée aussi
assiduellement à l'absence, qu'en la présence d'un squireur, et suffisamment
intelligents, En Général on estime beaucoup dans le haut Vallais, quand
on peut être servi par eux.

En fin Il y a un Charpentier étranger et domicilié nommé Henry Villy
du Marquisat d'Alsace, qui peut être employé à la construction de Sonts,
et Charpentier en général. il peut sontrier la partie du Soutage mieux
que les Ouvriers de Conches si dessus indiqués. Mais lui et le Ouvrier,
qui sont tous Virolois ou sonabes, sont d'une lenteur singulière et ne peuvent
être comparés aux Ouvriers de parts de Mo; areste il est sèle et fidele.

À St Maurice Il y a un homme Boccard Charpentier. Il est jobe, il travaille
 fidèlement, tant lui, que les trois ou quatre Ouvriers, qu'il entretient ordinairement.
 Il étoit assez raisonnable dans le prix, jusqu'à ce que nous avons eus l'occasion
 de le rencontrer lorsqu'il fallut réparer le pont de Brunen près de
 Martigny sur le Rhone gate lors de l'insurrection. Il se fit payer
 alors vingt batz et la nourriture pour son, et seize batz et nourriture
 pour chacun de ses Ouvriers, ce qui nous a paru exorbitant.

Baptiste Stolly domicilié à Neige a été désigné Chevalier pour un
 Architecte, soit Macoz de quelque habileté pour entreprendre toute sorte
 d'ouvrages, d'une Médiocre décoration. Nous le Connoissons, lui et de ses associés
 pour gens sobres, laborieux de leur réputation, vaillant avec assez d'intelligence
 en état d'entreprendre et finir un projet fait, mais faisant de prix
 indignants la crainte de perdre.

Joseph Andermatten de Sion, Il est Originaire du Vallais, il est
 jobe et très intelligent, il Connoit bien son état, Il est de Sionne. Mais
 on se plaint, qu'il a des Ouvriers pour l'ordinaire peu laborieux. Il paroit
 cependant Modéré dans ses demandes en fait d'entreprendre. Il est solide
 pour ce qui regarde l'exécution de ses promesses.

Joseph Gaudet de St Maurice, Il est natif Savoyard, mais établi depuis
 sa jeunesse en Vallais, il est jobe, il entend assez bien son métier. Il n'est
 point de Sionne et ne sauroit être employé à des Travaux exigeants quelques
 décorations. Cependant c'est un Macoz en état de faire honneur à ce qu'il
 auroit entrepris. Il a de bons Ouvriers, et surveille bien leurs Travaux, et nous
 n'en Connoissons point de plus raisonnable dans ses demandes.

Jean Bossety natif domicilié à Monthey, Il est un homme jobe
 Diligent et d'une très bonne réputation, Il n'a jamais travaillé à des
 Ouvrages Considérables dans le Canton. Cependant nous le Connoissons
 comme un homme intelligent dans son métier et de confiance.

Pour ce qui peut Concerner le inspecteur de Travaux, ce que
 nous avons nommé. Nous le avons désigné par des Epitètes le plus
 Conformes à leur Talents, et leur caractère à l'article quatre & Cinq.

En sur plus nous avons eus soin, s'adresser au Ministre, de ne nommer
 ni que des personnes sur l'honnêteté desquelles on puisse Compter

En fait de Talents, Nous avons l'honneur de Vous présenter, qu'il
sont rare ^{dans ce Canton}, Mais ayant eue l'occasion de Voir ici quelques étrangers qu'on
y employoit, Nous avons trop distinctement appercus, que le Talent
étoient rares par tout.

Don le 7^{me} May 1801.

Les Membres composant la Socy administrative
Augustine Deriva ~~Proton~~ A.M.T.